

**Intervention enregistrée de  
Mme la Vice-Première Ministre et  
Ministre des Affaires étrangères Sophie Wilmès  
à l'occasion du Débat général de la 19<sup>e</sup> session de l'Assemblée des  
Etats parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale**

Monsieur le Président de l'Assemblée,  
Monsieur le Président de la Cour,  
Madame la Procureur,  
Monsieur le Greffier,  
Mesdames et Messieurs les Représentants de la Cour,  
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs  
Distingués délégués,

Je me réjouis que nous ayons pu nous rassembler pour cette 19<sup>ème</sup> session, en nous adaptant aux contraintes justifiées par la crise sanitaire mondiale.

Tout au long de cette crise sanitaire, les conflits armés ont continué à faire des victimes. Cette pandémie nous a montré à quel point il est essentiel de s'unir pour protéger les plus faibles.

La Cour pénale internationale accorde **une place particulière aux plus fragilisés, les victimes**. Elle doit leur permettre d'être enfin reconnues et traitées dignement. La Belgique est fortement attachée au rôle de la Cour à leur égard : concrètement, mon pays a décidé de contribuer en 2020 au Fonds au profit des victimes à hauteur de 525.000 € et prévoit une nouvelle contribution à ce fond en 2021.

Monsieur le Président,

Dans le contexte actuel, la Cour a besoin plus que jamais de **voir tous les Etats parties unir leurs efforts** pour l'aider à remplir sa mission. C'est dans cet esprit que la Belgique a assumé ces deux dernières années la fonction de point focal pour la Cour au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous avons veillé à mobiliser les Etats parties membres du Conseil afin d'y défendre et promouvoir les intérêts de la Cour et de garantir une base juridique solide à la coopération essentielle entre les Nations Unies et la Cour.

**Les enjeux de la session** qui s'ouvre aujourd'hui sont multiples. Tout d'abord, la Cour a besoin du soutien ferme des Etats parties pour faire face aux mesures de sanctions dont elle fait l'objet de la part des autorités américaines. Ces sanctions entravent gravement le bon fonctionnement de la Cour, mettent à mal son intégrité et menacent son indépendance. Cette session doit être l'occasion de nous unir pour condamner les mesures prises et formuler le souhait d'un revirement d'attitude de la part de la nouvelle administration.

Un autre enjeu important de cette session consiste en la mise en place d'un mécanisme efficace, transparent et inclusif pour assurer un suivi à **l'exercice d'évaluation de la Cour et du système du Statut de Rome**. Les experts indépendants ont fait un travail de grande qualité et dressé une liste de recommandations adressées tant à la Cour qu'aux Etats parties. Je salue leur travail. Pour atteindre les objectifs recherchés, nous devons nous montrer unis et prendre chacun nos responsabilités.

Monsieur le Président,

Durant cette session, les Etats auront également à élire 6 nouveaux juges ainsi qu'un nouveau procureur. Je rappelle l'attachement de mon pays à la recherche d'un procureur derrière lequel nous nous rangerons tous parce qu'il aura été reconnu comme le candidat le plus hautement qualifié et le plus expérimenté pour ce poste. Il est essentiel que ce candidat fasse consensus.

La Belgique ne doute pas que les postes de juges seront également pourvus par les meilleurs candidats. C'est dans cet objectif que mon pays a présenté la candidature de Mme Laurence Massart, magistrate pénale depuis plus de 25 ans et actuellement Première Présidente de la Cour d'appel de Bruxelles.

Un autre objectif principal de l'Assemblée est de fournir à la Cour **les moyens** dont elle a besoin en adoptant son budget. Je me réjouis de l'accord trouvé sur le montant à allouer à la Cour pour l'année 2021. Je suis toutefois profondément préoccupée par le problème de trésorerie que rencontre la Cour depuis plusieurs années. La Belgique a contribué à une solution en effectuant un paiement anticipé de sa contribution au budget 2021. Les Etats parties doivent prendre leurs responsabilités et s'unir pour trouver une solution durable.

Je souhaite également profiter de cette intervention pour attirer l'attention des Etats parties sur le drame que constitue la perpétration de crimes graves à l'environnement. La Belgique estime qu'il serait utile d'examiner la possibilité d'introduire les crimes dits d'« écocide » dans le système du Statut de Rome, dans le cadre des travaux de nos prochaines sessions.

Monsieur le Président,

La Cour pénale internationale, pilier de la lutte contre l'impunité et de l'état de droit, mérite que nous nous rassemblions autour d'elle pour mieux la soutenir et la renforcer. Ce n'est qu'en unissant nos forces que nous parviendrons à construire, pour les générations futures, un monde plus juste.

Je terminerai en partageant avec vous la devise de mon pays : il s'agit de « l'union fait la force ». Cette devise ici et aujourd'hui prend tout son sens.